

OUI À L'INITIATIVE POPULAIRE «200 FRANCS, ÇA SUFFIT!»

Alléger la charge des entreprises sans sacrifier la liberté économique

L'Union valaisanne des arts et métiers appelle à voter OUI à l'initiative populaire «200 francs, ça suffit!». Cette initiative constitue une mesure concrète permettant d'alléger les charges supportées par les entreprises, de renforcer la compétitivité des petites structures et de mettre fin à une double imposition injustifiée. En voici les raisons.

Yasmine Pupet

Tribune économique

L'initiative populaire «200 francs, ça suffit!» propose de fixer la redevance annuelle radio-télévision à 200 francs par ménage, au lieu de 335 francs aujourd'hui, et d'exonérer totalement les entreprises et exploitations artisanales de toute redevance.

Cette mesure redistributive, qui favorise ceux qui ont le moins de marge financière, contribue à rendre le système plus juste et plus proportionné aux usages.

Pour de nombreuses PME valaisannes, cet allègement n'est pas anodin: la redevance actuelle peut atteindre des montants élevés lorsqu'elle est calculée selon le chiffre d'affaires, allant parfois jusqu'à plusieurs milliers de francs par année. Cela crée une double charge pour l'entrepreneur, qui paie déjà la redevance pour son ménage privé.

L'UVAM défend l'idée qu'il s'agit d'une double imposition injuste des entreprises, contraire au principe fiscal fondamental selon lequel une même entité ne devrait pas être taxée deux fois pour la même prestation.

Renforcer la compétitivité dans un contexte de coûts croissants

Dans un environnement économique marqué par la hausse continue des coûts (énergie, salaires, matières premières et bureaucratie), réduire les charges structurelles des PME est essentiel pour assurer leur pérennité, pour stimuler l'investissement et pour préserver les emplois.

En supprimant la redevance pour les entreprises, l'initiative permet à celles-ci de gagner en marge de manœuvre financière, qui peut être réinvestie directement dans leur activité: embauche de personnel, achat d'équipement, formation professionnelle ou digitalisation. Pour beaucoup, cela représente une bouffée d'air dans un marché de plus en plus compétitif.

Une réforme qui respecte la liberté d'entreprendre

Accepter cette initiative, c'est aussi ancrer une vision libérale et pragmatique du rôle de l'État dans le financement du service public audiovisuel. Plutôt que d'imposer de manière uniforme une charge qui ne reflète pas nécessairement la consommation réelle des prestations SSR, le texte insiste sur une relation plus équitable entre les utilisateurs et les contributeurs.

Cela s'inscrit dans les valeurs de l'économie suisse, où la liberté d'entreprendre est un pilier essentiel: les entreprises ne doivent pas voir leur capacité concurrentielle

**Payer une fois,
ça suffit!**

Redevance 1

**Facture SSR
pour les
particuliers**

Redevance 2

**Facture SSR
pour les PME**

Payer deux fois ?! Stop maintenant !

soulager-les-pme.ch

**OUI à la
INITIATIVE SSR
8 mars 2026**

réduite par des prélèvements qui n'ont pas de rapport direct avec leur activité économique.

Une réponse équitable aux besoins des jeunes et des ménages

Si l'accent de l'UVAM porte naturellement sur les entreprises, l'initiative répond aussi à des préoccupations sociales plus larges. Le plafonnement de la redevance à 200 francs est une réponse concrète au pouvoir d'achat sous pression de nombreux ménages, notamment des jeunes ou de personnes vivant seules, qui contribuent aujourd'hui à financer une offre médiatique qu'ils n'utilisent pas nécessairement.

Cette mesure redistributive, qui favorise ceux qui ont le moins de marge financière, contribue à rendre le système plus juste et plus proportionné aux usages. ■

En bref

**L'UVAM VOUS INVITE À VOTER
OUI À L'INITIATIVE POPULAIRE
«200 FRANCS, ÇA SUFFIT!» CAR...**

- elle fixe à 200 francs la redevance obligatoire par ménage, réduisant une charge devenue trop élevée;
- elle exonère totalement les entreprises de la redevance, mettant fin à une double imposition injuste;
- elle renforce la compétitivité et la liberté d'entreprendre des PME;
- elle améliore le pouvoir d'achat des citoyens, notamment des jeunes et des ménages modestes.

INITIATIVE SSR

Payer une fois, ça suffit !

Le 8 mars prochain, le peuple suisse ne se prononcera pas uniquement sur la redevance radio-TV, mais sur une question fondamentale : l'Etat et les entreprises qui lui sont proches sont-ils encore capables de se remettre en question lorsque les modes de consommation des médias et la réalité économique l'exigent ?

Fabio Regazzi

Conseiller aux Etats Le Centre, chef d'entreprise et président de l'Union suisse des arts et métiers

La situation est préoccupante : choc douanier, prix de l'énergie élevés, charges administratives excessives, recul de la demande et pertes de chiffre d'affaires : les PME suisses sont sous pression. En 2025, près de 10 000 emplois ont disparu dans l'industrie. Dans le secteur des machines, équipements électriques et métaux (MEM), une PME sur trois a été contrainte de supprimer des postes. Derrière ces chiffres, ce sont des familles et un savoir-faire qui sont menacés. Et les perspectives restent sombres.

PAS DE REDEVANCES SUPERFLUES POUR LES ENTREPRISES !

Les employeurs et les artisans doivent passer deux fois à la caisse : les exploitations paient une redevance dépendante du chiffre d'affaires qui atteint facilement plusieurs milliers de francs. De plus, tous les salariés et les employeurs paient déjà en tant que particuliers la redevance de 335 francs. Cette injuste double imposition doit cesser !

Pendant que l'économie privée souffre, l'Etat et les entreprises qui lui sont proches continuent de croître. La SSR ne fait pas exception : l'augmentation de ses effectifs a toujours été supérieure à celle observée dans le secteur privé. Depuis l'an 2000, la SSR a créé plus de 1200 postes, alors que sa part de marché diminue. Le tout financé par le biais d'une redevance obligatoire pour la population et les entreprises.

Ça suffit !

Cette évolution n'est plus acceptable : le secteur para-public doit aussi se restreindre. Mais c'est toujours le même refrain : toute tentative d'économies est dénoncée comme exagérée, notamment pour le programme d'allègement budgétaire de la Confédération et la baisse de la redevance SSR. Or, l'initiative «200 francs, ça suffit !» ne vise rien d'autre que réduire la redevance radio-TV la plus élevée au monde. Et pour les entreprises, éliminer une double imposition inacceptable : environ 150 000 sociétés versent chaque année près de 180 millions de francs à la SSR, alors qu'en tant que personnes morales, elles ne consomment aucun programme et que patrons et employés s'acquittent déjà de la redevance à titre individuel. Pire encore : comme cet impôt est calculé sur le chiffre d'affaires, il est perçu même en cas de pertes.

Un garage de Winterthur a versé 6925 francs à la SSR en 2024, en plus des redevances individuelles, alors que l'exercice avait été déficitaire. Cet argent manque dans les entreprises, pour investir dans la formation, renforcer la cybersécurité, augmenter les salaires ou s'engager au bénéfice de la collectivité.

La pilule est particulièrement amère pour les PME avec des chiffres d'affaires élevés et de marges faibles. Un garage de Winterthur a versé 6925 francs à la SSR en 2024, en plus des redevances individuelles, alors que l'exercice avait été déficitaire. Cet argent manque dans les entreprises, pour investir dans la formation, renforcer



la cybersécurité, augmenter les salaires ou s'engager au bénéfice de la collectivité.

À cet égard, les déclarations récentes de la direction de la SSR, invitant les entreprises à apporter leur contribution à la société, ont de quoi surprendre. Elles sont difficiles à entendre lorsqu'elles émanent d'un média financé par une redevance obligatoire. Elles méconnaissent l'engagement quotidien de nos entrepreneuses et entrepreneurs, qui créent des emplois, forment des apprentis, paient des impôts et s'engagent chaque jour pour la société – que ce soit dans des associations locales, des fonctions de milice ou en soutenant des manifestations culturelles et sportives. Les arts et métiers et nos PME jouent un rôle essentiel dans la cohésion de la Suisse, un rôle hélas trop rarement souligné. La SSR, en revanche, surestime son importance et fait preuve de peu d'humilité. Cette tendance s'est illustrée au Parlement, où le lobby implacable de la SSR a bloqué toute solution de contre-projet à l'initiative.

Alléger la charge des PME face à la crise

En tant que Tessinois, je suis particulièrement sensible à l'importance de la diversité linguistique et de l'information régionale. En cela, cette initiative n'impacte pas la

part relative de chaque région linguistique dans le partage des recettes de la SSR. Elle ne préte pas non plus les médias privés, qui continueront en cas d'acceptation à toucher la quote-part actuelle issue de la redevance.

Dans ce contexte il est donc d'autant plus urgent d'alléger la charge des PME – véritable poumon économique de notre pays – en soutenant l'initiative visant à réduire la redevance SSR.

La SSR a annoncé la suppression de 900 postes d'ici 2029, largement absorbée par les départs naturels. Comparer cette adaptation graduelle aux restructurations douloureuses que subissent aujourd'hui les PME est un argument délicat, tant les vagues de licenciements qui s'annoncent dans l'économie privée s'annoncent massives. Dans ce contexte il est donc d'autant plus urgent d'alléger la charge des PME – véritable poumon économique de notre pays – en soutenant l'initiative visant à réduire la redevance SSR. ■

La redevance en euro dans les pays européens

